

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/2019/.....**150**..... /PRG/SGG

PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD CADRE (FINANCEMENT PAR VENTE A TEMPERAMENT) (ACTIFS) RELATIF AU PROJET CONCERNANT LE FINANCEMENT DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS DU RIZ EN REPUBLIQUE DE GUINEE, ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LA BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT (BID), SIGNE LE 16 JANVIER 2019, POUR UN MONTANT DE 5.320.000USD. PROJET N° : GIN-1026.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2019/006/AN du 24 avril 2019, autorisant la ratification ;

Vu le Décret D/2019/..**148**.../PRG/SGG du **24...MAI...2019**..., portant promulgation de la Loi L/2019/006/AN du 24 avril 2019 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est ratifié l'Accord Cadre (Financement par vente à Tempérament) (Actifs) relatif au Projet concernant le financement du Programme de Développement des Chaines de Valeurs du Riz en République de Guinée, entre la République de Guinée et la Banque Islamique de Développement (BID), signé le 16 janvier 2019, pour un montant de 5.320.000USD. **Projet n° : GIN-1026.**

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le **24...MAI...2019**



Prof. ALPHA CONDE